

Communiqué de presse

Mutations des professeurs : le fait du Prince au Rectorat de Nice !

Le jour de l'ouverture des mutations du 2nd degré, l'administration du Rectorat a informé les organisations syndicales d'une décision arbitraire et inéquitable.

A la suite de certaines « difficultés » rencontrées dans leur établissement d'origine, deux collègues qui feraient l'objet d'une mesure de « déplacement d'office » par l'administration, se sont vus aujourd'hui offrir par mesure discrétionnaire une affectation à titre définitif dans deux lycées niçois les plus demandés au détriment des collègues demandeurs de mutation.

Les élus, commissaires paritaires, ont immédiatement réagi et saisi les autorités compétentes. Faute de réponse positive qui aurait visé à annuler immédiatement ces « mutations » arbitraires, ils ont renouvelé leur demande, ce jour, en début de séance.

Devant cette nouvelle fin de non recevoir, ils ont alors unanimement décidé de ne pas siéger pour dénoncer cette mesure inacceptable pour l'ensemble de la profession.

Alors que les possibilités de mobilité pour chacun (changement d'affectation) se font de plus en plus difficiles depuis plusieurs années, (postes bloqués pour stagiaires...) et qu'il devient très difficile de muter sur Nice, ces deux collègues ont été affectés, sans même en avoir fait la demande comme tout autre collègue.

Pour les élus des organisations syndicales les mutations doivent suivre des règles d'éthique : équitables, transparentes et négociées.

Nous n'acceptons pas, avec la profession, que Madame le Recteur procède à des affectations discrétionnaires faisant fi des règles imposées à tous les autres collègues.

Nous continuerons à promouvoir et à défendre un service public de qualité pour tous !

SNES-FSU, SUD-EDUCATION, CGT EDUC'ACTION, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SN-FO-LC